
20. Durée de la formation linguistique de base

La durée de votre formation varie selon le niveau à atteindre.

Niveaux	Durée maximale autorisée
«A»	jusqu'à 1 000 heures
«B»	jusqu'à 1 300 heures
«C»	jusqu'à 1 860 heures

Voici les étapes qui seront suivies pour calculer la durée maximale de votre formation :

- a) on identifie le niveau le plus élevé du profil visé;
- b) on détermine la «durée maximale autorisée» pour ce niveau (voir ci-dessous);
- c) de cette durée déterminée à l'étape b, on soustrait toute formation linguistique de base comptabilisable reçue depuis le 1^{er} janvier 1974.

Toute formation linguistique de base reçue pendant les heures de travail depuis le 1^{er} janvier 1974 sera comprise dans la période maximale de formation linguistique.

21. Échec en formation

Si vous êtes nommé à un poste bilingue doté de façon non impérative et si vous vous retirez de la formation linguistique, en êtes retiré ou échouez à l'ELS, vous pouvez choisir de :

- a) conserver votre poste et tenter d'atteindre, par vos propres moyens et avant la fin du délai prescrit, le niveau de compétence requis;
- b) demander immédiatement votre mutation à un autre poste pour lequel vous êtes qualifié y compris linguistiquement;